

nouveau pouvoir

Publié par la Fédération Nationale des Enseignants Québécois
1601 rue Delorimier, Mtl, H2X 4M5

VOL. 11 NO 1 — septembre 1981

À VENIR

AVANT DE REPRENDRE LE COLLIER...

21, 22 septembre
Bureau confédéral (CSN)

23, 24, 25, 26 septembre
Conseil confédéral (CSN)

28 septembre
Réunion d'équipe FNEQ

1, 2 octobre
Session d'application de la
convention collective
CEGEP

8, 9 octobre
Bureau fédéral de la FNEQ

19 octobre
Réunion d'équipe (salariés
et élus de la Fédération)

22, 23 octobre
Bureau fédéral (FNEQ)

29, 30, 31 octobre / 1
novembre
Conseil fédéral
(FNEQ)/Québec

28 septembre au 23
octobre
Tournée de consultation de
l'Exécutif dans les
syndicats locaux

De quelque côté que l'on regarde, c'est aux plus démunis que les gouvernements des pays capitalistes veulent faire payer la sortie de la crise.

Les coupures budgétaires au Québec n'échappent pas à cette règle: c'est aux étudiants, aux malades, à tous ceux qui ont des besoins vitaux qui ne seront pas satisfaits par le réseau des affaires sociales et le secteur de l'éducation que le gouvernement fait payer la crise. Bien plus, comment évaluer les conséquences sur l'avenir de cet arrêt de la lutte aux inégalités et des reculs enregistrés à cet égard. Le plus remarquable, c'est l'absence de projet des gouvernements qui ne parlent que de couper, couper, et encore couper. Ils ne font que plaider leur impuissance, le Québec face à Ottawa et Ottawa face aux États-Unis.

Les coupures ont été faites de façon anarchique, si bien que la riposte organisée des travailleurs du secteur public est plus difficile: tous ne sont pas touchés, ni en même temps. Mais tous nous savons de moins en moins confusément, que le refus des coupures elles-mêmes aussi bien que de la manière dont elles ont été faites doit se traduire en un mouvement large et fort qui force le gouvernement à retraiter.

Ce mouvement il est enclenché par la lutte des syndicats: Il commence à prendre forme dans l'opinion publique. Il faut travailler à l'amplifier.

Dans les collèges privés

Les coupures ont des effets particulièrement graves

sur le personnel qui a été mis, dans plusieurs cas, devant le choix d'accepter une diminution parfois importante de ses conditions de travail ou de se retrouver à la fin de l'année avec un déficit qui accule à la fermeture. Le moins qu'on puisse dire, c'est que les conditions de lutte sont difficiles. Plus que jamais, la question de la sécurité d'emploi de ces professeurs se pose avec acuité.

Dans les universités

C'est une victoire qu'il faut signaler à l'UQAM où le SPUQ a obtenu au CA la levée des contingentements pour l'hiver 1982. Par contre, les restrictions budgétaires sont telles là aussi que les conditions d'enseignement pour les professeurs et les conditions d'étude pour les étudiants en sont changées. Le fait pour l'UQAM de refuser de créer des postes selon l'augmentation de la clientèle étudiante alourdit la tâche des professeurs et celle aussi des chargés de cours.

La négociation des chargés de cours de l'UQAM est, elle, au point mort. Le syndicat se prononcera bientôt sur l'opportunité de déclencher des moyens de pression.

SPUQAR

Chargés de cours

Au moment où les enseignants remettent en branle la préparation de la prochaine négociation, les chargés de cours, eux, sont en attente d'une condition quant à leur accréditation. Malgré une forte majorité d'adhérents CSN la partie patronale conteste le dépôt en accréditation.

Dans les CEGEP

C'est à la réunion des 1er et 2 octobre que nous verrons mieux le portrait global des effets des coupures et pourrons, de concert avec les autres groupes de la CSN espérons-le, des autres centrales, prévoir la suite du plan d'intervention et d'action.

La voie progressiste de sortie de crise: début d'un débat

Toutes les solutions mises de l'avant par les gouvernements d'Amérique du Nord sont conservatrices: elles ne se distinguent que par l'intervention ou non de l'État.

Nous savons tous que pour créer un mouvement large le monde ouvrier doit mettre de l'avant un projet plausible et ambitieux, mais bâti à partir de ses intérêts et non de ceux de l'entreprise.

C'est une condition essentielle à la mobilisation possible des travailleurs syndiqués — du secteur public et du secteur privé.

S'amorce donc dans la centrale une réflexion en vue de l'action à partir d'un document du CCGN qui sera soumis pour la première fois aux membres lors du Conseil fédéral de la FAS.

Il fallait peut-être que l'horizon soit complètement bouché pour que la CSN relance, mais de façon plus concrète, l'étude amorcée en 1971 avec "Il n'y a plus d'avenir pour le Québec dans le système actuel". Ce n'est pas un débat théorique auquel nous sommes conviés, mais encore une fois à la recherche d'une voie de

sortie de crise qui ne fasse pas payer les couches populaires.

Les structures

Certains diront pourquoi continuer l'étude des structures en vue de les transformer, si nous entreprenons sérieusement l'analyse dans les assemblées de la conjoncture et de notre stratégie.

À cela nous répondons que plus que jamais il nous apparaît impérieux, pour l'étude comme pour l'action, que le Bureau fédéral qui se réunit très régulièrement entre les Conseils soit composé d'un représentant par syndicat; c'est, à notre avis, la seule façon d'atteindre à une capacité d'action permanente et à un contrôle réel et suivi des syndicats sur la fédération.

À la veille des négociations pour un grand nombre de syndicats

Il saute aux yeux qu'un débat sur la conjoncture est essentiel pour permettre aux syndiqués du secteur public de dégager des perspectives avant les négociations — luttes vs le climat des coupures — à tout prix et sortir de l'isolement, par rapport aux travailleurs du privé, dans lequel le gouvernement essaie de les enfermer.

S'il est un moment depuis la fondation de la FNEQ où nous avons besoin tous de la meilleure démocratie, de la plus grande unité qui donne de la force et d'une ouverture réelle aux autres, c'est bien cette année. Elle dépend de nous tous.

Bonne année!

UNE MOBILISATION POUR CONTRER LES COUPURES

L'opération "coupures budgétaires" dans l'ensemble des secteurs de l'éducation et des affaires sociales bat son plein. Chaque département, chaque service, chaque enseignant est touché directement ou indirectement.

Les compressions budgétaires interviennent dans une lente progression qui, selon plusieurs, aurait dû aller en s'accroissant plutôt que de subir un frein appliqué aussi brusquement. Les importantes diminutions de budgets imposées indistinctement aux universités, les ralentissements apportés au programme d'éducation populaire et la diminution marquée des fonctions d'appui à l'enseignement ont pour effet de réduire considérablement l'accessibilité à l'éducation et constituent des attaques directes aux idéaux acceptés par la société québécoise et touchant la démocratisation.

Dans l'ensemble des collèges, écoles et universités, ce sont les employés de soutien et

les professionnels non enseignants qui sont le plus durement frappés. Ce sont leurs emplois qui sont abolis et ce sont ceux qui resteront qui se verront imposer un accroissement de leur charge de travail.

Les fonctions d'appui à l'enseignement assumées par ce personnel, en laboratoire, dans les bibliothèques, en orientation sont réduites et signifient une diminution de la qualité de l'enseignement et de la vie à l'école.

En plus de nombreuses coupures de postes, les coupures prennent, dans la vie de tous les jours, des formes concrètes: moins d'achat de volumes pour la bibliothèque, moins de temps d'utilisation de cette bibliothèque, non-utilisation de la climatisation, frais de photocopies pour les étudiants, réduction, quand ce n'est pas l'élimination, de location ou achat de matériel audio-visuel, réduction du nombre d'heures offert à l'éducation aux adultes ou populaire, etc., etc., etc.

Des actions concrètes

Le printemps 1981 fut animé en terme d'opposition aux coupures: conférences de presse dénonçant les coupures, manifestations, campagnes d'information, débat public de juin qui réunissait le gouvernement et les trois centrales, débrayages sporadiques.

C'est maintenant l'automne, la rentrée est faite, il nous faut poursuivre la mobilisation. Ces compressions budgétaires se traduisent par une diminution directe de la qualité des services à la population, cela nous est tout à fait inacceptable.

Les quatre fédérations du secteur public de la CSN (enseignants, professionnels, soutien, affaires sociales), celles les plus touchées par les coupures, se sont rencontrées plusieurs jours en septembre afin de coordonner un plan d'information et de mobilisation.

Les grandes lignes de ce plan d'action sont:

• Chaque fédération fait la cueillette précise des don-

nées des coupures à partir d'un questionnaire élaboré. Pour les CEGEP-FNEQ, le retour de ces informations devrait se faire au cours d'une session prévue au début d'octobre. Pour les privés et les universités, cette opération se termine. Chaque fédération produira un bulletin donnant toutes les informations relatives aux coupures.

• **Octobre et novembre:** possibilités locales de faire du harcèlement, en liaison avec les autres groupes.

• À partir des dossiers locaux, une conférence de presse régionale pourrait être donnée dans le but d'informer davantage la population des effets des coupures.

• Débat-midi dans chaque CEGEP sur la question des coupures.

• Débat dans la CSN, dans

chaque syndicat, à partir d'un document qui analyse la conjoncture politique, économique et sociale.

• Rassemblement CSN sur cette question; possibilité d'une rencontre conjointe entre les quatre fédérations du public CSN.

• Possibilité de rencontres inter-centrales et de jonction de nos actions.

Des enjeux

Les coupures budgétaires sont non seulement une attaque aux droits acquis des travailleurs, mais à ceux de l'ensemble de la population. Il nous faut nous relever les manches, colliger le plus d'informations, sensibiliser toute la communauté aux effets des coupures, multiplier les lieux d'intervention et de harcèlement. Notre détermination et notre action seules peuvent nous assurer des résultats positifs.

DOSSIERS PÉDAGOGIQUES

La formation professionnelle

Les deux premières versions du thème la formation professionnelle des jeunes au Québec ont été pour des raisons différentes mises sur les tablettes.

Au cours de l'année qui vient plusieurs dates coïncident, plusieurs rapports de commissions ou autres viennent à échéance et le temps serait propice pour le MEQ qui nous annonce depuis longtemps une politique d'ensemble, de la faire.

Soyons aux aguets, nous en reparlerons abondamment. Le Bureau fédéral a donné, mandat au Comité école-société, d'étudier cette question et de produire des documents de réflexion dans les plus brefs délais.

Des rumeurs circulent à l'effet que le MEQ organiserait un vaste colloque sur la formation professionnelle au printemps 1982. Ne serait-ce pas une belle façon d'encadrer la négociation bien avant la période prévue par la Loi?

Régime pédagogique dans les CEGEP

Le MEQ a retardé son échéance de consultation à décembre 1981, prétextant le résultat des travaux de la Commission Jean. La FNEQ avait longuement argumenté dans son mémoire au MEQ sur le PREC qu'il était illogique et incohérent de procéder maintenant (automne 1980) aux modifications aux régimes pédagogiques puisque le rapport de la Commission Jean ne sera pas sans affecter le régime pédagogique. Il nous arrive quelquefois d'être entendu.

Ce sera un débat à poursuivre et une lutte à reprendre.

La commission Jean

En mai dernier, la Commission d'étude sur la formation des adultes produisait son rapport intitulé **vers un système cohérent d'éducation aux adultes**. Au terme de trois journées de débat fort animé, les commissaires se sont dit satisfaits et ont certifié qu'ils déposeraient à l'automne 1981 un document final révisé.

Ce dossier qui risque fort d'être un enjeu important lors de la prochaine négociation demandera certes des énergies.

à suivre...

L'avenir dans les collèges privés

LES PROFESSEURS SONT INQUIETS

La position de la Fédération Nationale des Enseignants Québécois (FNEQ)-CSN en ce qui a trait aux institutions privées a toujours été la même. En substance, elle se définit comme suit: Que le gouvernement déclare publiques et traite comme telles les actuelles institutions privées dispensant des enseignements réguliers et que leurs employés soient intégrés au réseau public avec tous les droits afférents.

Conséquences de la loi 11

Cependant, depuis que la loi 11 modifiant les règles de subventions a été adoptée au printemps dernier, les risques sont grands qu'il y ait beaucoup moins d'institutions à déclarer publiques et beaucoup moins de personnel à intégrer au réseau public, si jamais le gouvernement se décide à le faire un jour. C'est cette situation que nous voulons mettre en lumière pour presser le gouvernement de faire connaître clairement ses intentions quant à l'avenir des institutions privées subventionnées plutôt que de laisser disparaître plusieurs d'entre elles ou dispenser un enseignement de qualité douteuse.

Par la loi 11, le gouvernement du Québec décidait de faire assumer une partie des coupures budgétaires par le réseau de l'enseignement privé. Quoi de plus normal, diront certains! Le fait est que la réduction des crédits à l'enseignement privé assurait une indexation des subventions de 2.4% (chiffre confirmé en Commission parlementaire), comparativement à 10.5% et 8.9% à l'élémentaire-secondaire et au collégial public. Il y a là un choix politique délibéré de la part du gouvernement. Il reste à voir si les effets d'un tel choix vont dans le sens d'une plus grande démocratisation de l'enseignement. On sait les coupures draconiennes de services auxquelles le réseau public est contraint en raison du décalage entre le niveau de financement et l'inflation. Un pourcenta-

ge de 2.4% d'indexation des subventions de l'enseignement privé situe la nature des demandes que les employeurs ont immédiatement transmises aux professeurs des institutions privées.

Ces demandes vont de l'utilisation des fonds de perfectionnement, à l'augmentation du nombre d'étudiants par groupe, à la diminution de salaires et à l'abandon de l'indexation en passant par l'augmentation des tâches, l'utilisation des banques de congés de maladie accumulés et les surveillances non payées.

Les syndicats des professeurs des collèges privés affiliés à la **F.N.E.Q.** ont donc été placés devant un choix par les administrations: ou bien ils acceptent de diminuer leurs conditions de travail, ou bien ils refusent d'assumer une partie du déficit et précipitent des mises à pied ou la fermeture de l'institution au printemps.

Et avant la loi 11...

Déjà, avant même l'application des coupures budgétaires, un certain nombre de maisons privées faisaient face à de sérieuses difficultés obligeant même certaines d'entre elles à se défaire d'une partie non négligeable de leur personnel et en conséquence à diminuer la qualité de leur enseignement.

Il faut préciser que déjà l'application de nouvelles règles budgétaires avait diminué l'importance des subventions accordées à l'enseignement privé. Sans entrer dans les détails, mentionnons qu'avant 1977/1978, certaines institutions privées, grâce au mode de subventions par élève (80% du coût moyen de l'année précédente), s'assuraient d'un financement qui pouvait équivaloir jusqu'à 100% du coût moyen du secteur public général correspondant.

Depuis, le Ministère de l'Éducation utilise de nouveaux modes de calcul pour établir son volume de subventions. De ce fait, le calcul du coût moyen correspond maintenant mieux à celui du secteur pu-

blic correspondant. On peut présumer que, dorénavant, le financement à 80% correspond bien à 80%.

Le contexte actuel

La situation des collèges privés a changé: le nombre d'étudiants par classe a augmenté, et en conséquence la tâche des professeurs a augmenté. Rares sont les maisons privées qui font de la sélection. Au contraire, c'est plutôt à grands renforts de publicité qu'elles s'arrachent la clientèle étudiante disponible. Pour la plupart, il n'est plus question de listes d'attente. À chaque début d'année scolaire, on procède anxieusement au décompte des inscriptions d'étudiants et surtout de ceux qui y ont donné suite...

L'absence de débat et ses conséquences

Sans débat public, le gouvernement dispose d'une partie de l'enseignement privé. Il met au chômage des gens qui y ont travaillé pendant de nombreuses années alors que les administrateurs-propriétaires des maisons privées, grâce aux subventions publiques et privées, ont une sécurité de revenus et une rente de situation.

Lors de la dernière négociation, le gouvernement a refusé d'intégrer la négociation des professeurs syndiqués à la CSN au régime de négociation du secteur public, ce qui aurait permis l'élargissement du bassin d'emploi pour le secteur public et la sécurité d'emploi pour les professeurs des collèges privés. Ce refus du gouvernement s'est traduit par le chômage pour certains.

Pourtant, s'il n'y avait eu qu'un réseau unique d'enseignement, les professeurs de l'enseignement privé jouiraient des mêmes privilèges au niveau de la permanence et de la sécurité d'emploi que leurs confrères du secteur public actuel.

Les professeurs des collèges privés sont inquiets

Les professeurs des collèges privés sont inquiets et ils ont raison de l'être. Il est en effet facile pour le gouvernement de laisser la situation se détériorer.

Il n'y a pas que le silence du gouvernement qui inquiète les enseignants du privé. Une éventuelle intégration au réseau public leur semble problématique quand la liste des professeurs mis en disponibilité s'allonge dans le secteur public.

Vers un réseau subventionné plus élitiste?

Il est essentiel que le gouvernement fasse connaître clairement ses intentions quant au maintien ou non d'un réseau d'enseignement privé. L'insécurité actuelle est intolérable. Bien plus, la tendance qui se dessine est la disparition de plusieurs petites institutions privées et le maintien de plus grosses qui feront des économies d'échelles et imposeront des frais plus importants aux étudiants, comme la loi 11 le permet. Il résulte de cette politique une situation où l'injustice du réseau privé devient plus criante puisque l'accessibilité en est réduite et que ce sont les bien-nantis qui sont subventionnés.

Au moment où un débat public se prépare sur cette question, la FNEQ défendra sa position, à savoir qu'elle favorise la conversion des institutions privées en maisons d'enseignement publiques accessibles à tous et financées à 100%.

Mais parallèlement, mais surtout, la FNEQ défendra la reconnaissance de toutes les garanties syndicales et de sécurité d'emploi déjà acquises pour les professeurs qui oeuvrent **actuellement** dans ces institutions privées.

Encore faudrait-il que les professeurs soient encore à l'emploi d'institutions privées... C'est là tout le sens de notre plaidoyer.

NÉGOCIATION AU SCCUQ

Pour une deuxième année consécutive, les chargé-e-s de cours sont rentré-e-s à l'UQAM sans contrat de travail, la convention collective étant échue depuis le 6 août 1980.

Les négociations entre le Syndicat des chargé-e-s de cours de l'Université du Québec (SCCUQ) et l'UQAM se poursuivent depuis un an déjà, sans résultat concret.

La partie patronale est restée muette face aux dernières demandes syndicales faites en juillet dernier.

Les revendications du SCCUQ portent principalement sur la reconnaissance syndicale, les conditions d'embauche, les conditions de travail (encadrement, re-

cherche, taille des groupes-cours, comité d'évaluation).

Rappelons que les chargé(es) de cours occupent une place importante dans la prestation de l'enseignement à l'UQAM. Ils assument, en exclusivité, 37.4% des cours offerts au premier cycle de 51.4% des groupes-cours du premier cycle.

L'automne sera déterminant dans le dénouement de la négociation SCCUQ-UQAM. Les chargé(es) de cours auront à évaluer très bientôt en assemblée générale quels gestes ils estiment devoir poser pour obtenir satisfaction à leurs revendications. Un dossier très important à suivre.

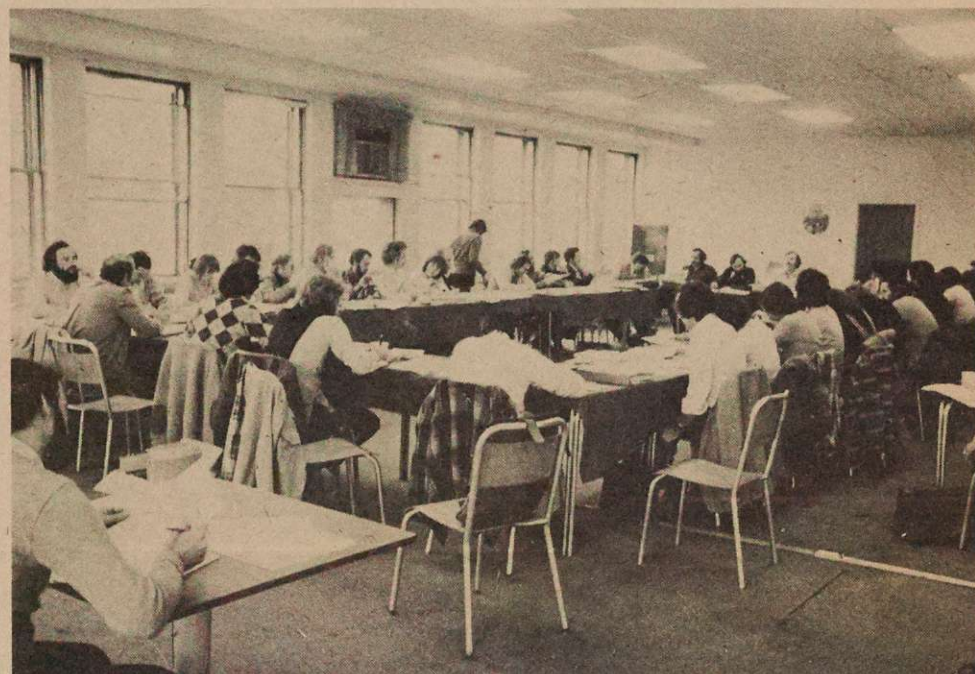
Chez les soutien-cegep

RIPOSTE AUX COUPURES

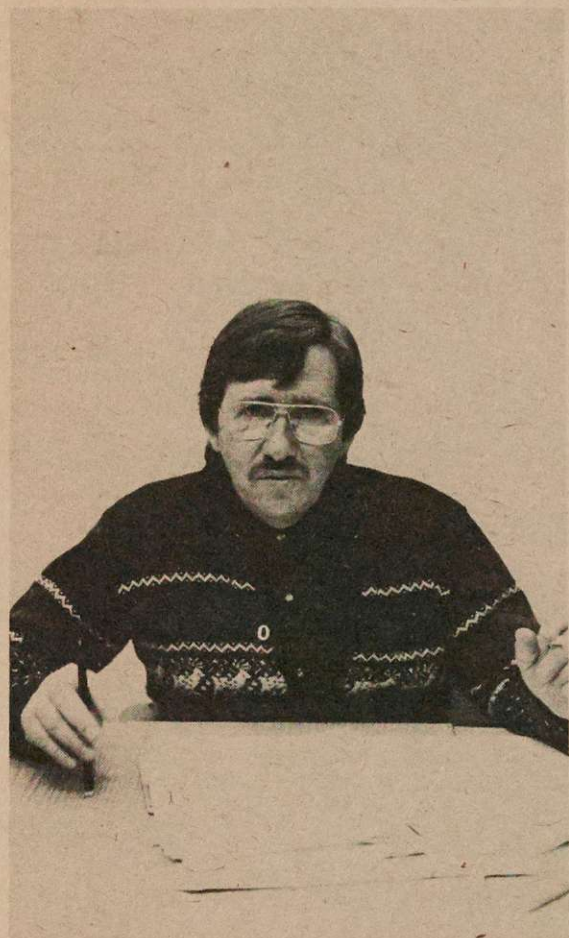
Le 21 septembre dernier, les 3,000 membres de syndicats soutien Cégep affiliés à la CSN et regroupés dans 32 institutions tenaient des assemblées à l'heure du dîner dont plusieurs se sont poursuivies dans l'après-midi, pour protester contre les coupures dans le domaine de l'Éducation.

Au cours de cette journée;

la grande majorité des syndicats d'employés des services techniques, administratifs et manuels ont tenu des assemblées générales sur les lieux de travail pour prendre connaissance de l'ampleur des coupures prévues dans le dernier budget du Ministre des finances, Jacques Parizeau.



Bienvenue au Nouveau vice-président



Depuis plusieurs années, l'Exécutif de la FNEQ était composé de trois membres.

Devant le constat des multiples tâches à accomplir, le Conseil fédéral a décidé d'élargir l'Exécutif à quatre (4) membres et de nommer Gérard DIONNE, professeur au Collège de Lévis, au poste nouvellement créé de vice-président.

Celui-ci se joint donc à l'équipe déjà composée de Francine LALONDE, présidente, de Shirley ROY, vice-présidente et de Pierre LÉONARD, secrétaire général.

Nous souhaitons à Gérard DIONNE la meilleure des chances dans sa nouvelle fonction.

BILAN DES COUPURES

Selon les plans d'effectifs émis en juin dernier par les CEGEP et leurs avis d'abolitions de postes en septembre, 260 postes d'employés de soutien disparaîtront le premier octobre prochain, soit une proportion de 8.3% des effectifs. Cette réduction de personnel survient malgré que le Ministère de l'Éducation continue d'augmenter le nombre de ses cadres dans les CEGEP de la province. (Plus de 59 en 1979-80, comparativement à l'année précédente. De plus, ces baisses d'effectifs surviennent malgré une hausse de la population étudiante, ce qui implique une double réduction de la qualité des services qui sont offerts à cette catégorie de citoyens. Ce sont les services pédagogiques, les services étudiants et ceux de l'équipement qui sont les plus grandement touchés.

Dans son bilan préliminaire, le Comité du plan d'effectifs constate que les CEGEP ont suivi une ligne commune quant aux catégories d'employés qui sont visés par les coupures. Le personnel ayant peu d'ancienneté ou peu de possibilité

de déplacement (bumping) ont été les cibles premières de compressions budgétaires. (Ex.: manoeuvre et agent de bureau classe 11).

Pour pallier à ces réductions de personnel, les administrations de CEGEP ont réparti la charge de travail sur les autres employés de soutien. Les effets concrets de cette manoeuvre se feront surtout sentir aux environs d'octobre prochain.

En coupant de 8% les effectifs chez le personnel de soutien, les CEGEP compromettent grandement le support essentiel à un enseignement de qualité. S'en suivra une diminution de l'aide à la clientèle (bibliothèque, laboratoires, services aux étudiants, services pédagogiques et inutilisation du matériel non entretenu).

Chez le personnel des CEGEP, les coupures occasionneront des pertes d'emplois (260), des changements de secteurs de travail, des mises en disponibilité et éventuellement des déménagements vers d'autres CEGEP, pour plusieurs employés.